

La liste suivante est un sommaire des frais admissibles dans votre **Compte Mieux-Être**.

Communiquer avec Manuvie pour connaître l'admissibilité d'un frais qui n'est pas sur cette liste.

FRAIS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

- Les frais de camping – droits de camping et équipement (tente, sac de couchage, réchauds, récipients, etc.);
- Les cours de danse;
- L'équipement nécessaire pour participer à un événement sportif;
- L'équipement de pêche – cannes à pêche, appâts, cuissardes, etc.;
- Le matériel d'exercice (p. ex., tapis roulant, Bowflex, vélo stationnaire, Fitbit, etc.);
- Les vidéos, cédéroms, livres portant sur le conditionnement physique ou l'exercice;
- Les frais de golf – droits de jeux, leçons;
- Les frais d'adhésion à un centre de culture physique ou de conditionnement physique ainsi que les programmes et les cours de conditionnement physique (yoga, Pilates, aérobic, Curves, GoodLife, etc.);
- Les frais de randonnée pédestre, jogging et course à pied – droits d'adhésion à un club ou d'inscription à une épreuve, chaussures;
- L'équitation – leçons et équipement (selle, casque, bottes, etc.);
- Les frais de permis et équipement de chasse;
- Les honoraires d'un entraîneur personnel;
- Les sports de raquette – droits de jeux, leçons, équipement;
- Les droits d'inscription à un centre de loisirs (voile, ski, etc.);
- Les cours d'autodéfense – Frais d'inscription;
- Le ski et la planche à neige – laissez-passer, équipement, abonnement;
- Les frais liés à la pratique de sports comme le baseball, le curling, le hockey, etc. (équipement, droits d'inscription, leçons, etc.)